Date: 12 février 2025 IUC: 11-4195-6539

4195-6539 No de demande: W311356747





Erwan BENHENOU

34 route de Marillac

Taponnat-Fleurignac Nouvelle Aquitaine (Charente)

France

Madame/Monsieur, Erwan BENHENOU,

Objet : validité de vos renseignements biométriques

Nous vous remercions de nous avoir fourni vos renseignements biométriques (c'est-à-dire vos empreintes digitales et votre photo) à l'appui de votre demande de résidence temporaire au Canada. La présente lettre vise à vous informer que vos renseignements biométriques sont valides jusqu'au 2035/02/07 (aaaa/mm/jj) si vous avez à présenter des demandes de résidence temporaire subséquentes au Canada.

Ce que vous devez savoir pour demandes de résidence temporaire (RT) subséquentes:

- Veuillez conserver la présente lettre à des fins de référence future. Vos renseignements biométriques doivent être valides pour la durée de votre séjour temporaire au Canada.
- Vous n'aurez pas à fournir de nouveau vos renseignements biométriques si vous présentez des demandes de résidence temporaire subséquentes pendant la période de validité indiquée ci-dessus.
- Toutefois, si vous désirez prolonger votre permis ou de votre visa au-delà de la date de validité indiquée ci-dessus, vous devrez fournir vos renseignements biométriques de nouveau et payer les frais qui s'y rattachent pour obtenir une autre validité de dix ans.
- Veuillez prendre note que vous devrez fournir vos renseignements biométriques à l'appui de toute demande de résidence permanente, même si ces renseignements sont toujours valides au moment de présenter votre demande.
- Vous pouvez vérifier la validité de vos renseignements biométriques dans la présente lettre, ainsi que
 - sur votre Moncompte à partir de l'adresse http://www.cic.gc.ca/francais/services-e/compte.asp
 - en utilisant l'outil de validité des renseignements biométriques qui se trouve sur le site Web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à l'adresse <u>www.cic.gc.ca</u>



IMPORTANT

- La présente lettre n'est ni un passeport ni un document de voyage. Vous ne pourrez embarquer à bord d'un avion sans présenter un passeport ou un document de voyage valide, même si vous avez cette lettre en votre possession.
- La présente lettre ne vous permet pas d'entrer ou de rester au Canada. La recevabilité et l'admissibilité au Canada reposent sur les procédures en vigueur à l'Agence des services frontaliers du Canada au moment de votre entrée au Canada.

Je vous	prie (d'agréer.	Madame/M	lonsieur.	mes:	salutations	distinguées.

www.cic.gc.ca